

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_088**  
**RUE MAUBEC - CESSION D'EMPRISES COMMUNALES A BORDEAUX METROPOLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, aux Espaces verts, à la Mobilité et aux Travaux rappelle à l'Assemblée que le parc des Lavandières a été inauguré le 2 décembre 2023. En complément de ce projet, Bordeaux Métropole et la commune projettent le réaménagement de la rue Maubec desservant le parc.

Ce projet de réaménagement prévoit depuis l'origine la création d'une rue jardin. Par conséquent la clôture du parc des Lavandières a été érigée en retrait du domaine public existant d'environ quatre mètres linéaires afin d'aménager une zone plantée et arborée au sud de la voie. Voirie et parc forment ainsi un ensemble cohérent où la clôture, bien que présente, s'efface derrière la végétation.

La rue Maubec est en cours de réaménagement jusqu'à la fin de l'année 2025. Quatre phases sont prévues, pour permettre une continuité de l'activité commerciale, minimiser la gêne aux usagers et tenir compte de travaux en cours sur la propriété riveraine située au numéro treize de la rue.

Dans cette perspective, afin de solder le volet foncier de ces opérations, il est nécessaire de diviser les parcelles communales BP 007, BP 010 et BP 186 en leur détachant respectivement des emprises de 165, 24 et 18 m<sup>2</sup>, en vue de leur cession au profit de Bordeaux Métropole. Cette opération s'effectuera à titre gracieux, s'agissant d'un projet d'intérêt général.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** l'avis de la Direction de l'Immobilier en date du 30 août 2024,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la cession à titre gracieux des parties des parcelles communales cadastrées BP 007, BP 010 et BP 186 pour une surface respective de 165, 24 et 18 m<sup>2</sup> à Bordeaux Métropole ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le 26/06/25  
ID 033-213302813-20250623-10403-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*